

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6c. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi l'ont environné pas."

ANNÉE. 12s. 6c.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 2 Mars 1849.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

Debats sur l'indemnité.

[Suite.]

Suite du discours de M. Blake.

Cet loyauté bâtarde et servile n'est pas l'état anglais. M. l'orateur; cette loyauté prétendue, cette loyauté de *bullies* (*bullying loyalty*) n'a jamais vu le jour dans mon pays natal. La loyauté anglaise a arraché sur le champ, de Runnymede, un roi tyran, la grande charte de nos libertés, (applaudissements.) Les barons d'Angleterre, les armes à la main, demandèrent et reçurent la grande charte de leurs droits. La loyauté anglaise, pendant la période de trois siècles arracha des rois tyrans toute différence de cette grande charte. Oui, et à cette glorieuse époque de la révolution, quand le loyal Jeffries était prêt, dans son extrême loyauté, de livrer aux mains des tyrans les libertés et les droits de l'Angleterre, le peuple anglais, par cette grande révolution établit la Constitution, qui a fait de l'Angleterre jusqu'à ce jour une nation grande, libre et puissante. (Applaudissements.)

Mais le brave Chevalier sir Allan McNab nous a dit "qui peut questionner ma loyauté? J'ai fait le service militaire. J'ai levé le bras pour défendre mon pays." Mon hon. ami M. Price l'a même comparé, si je ne me trompe, au duc de Wellington (Rires.) Quand j'ai entendu faire ce remarquable parallèle historique, j'ai pensé qu'il y en avait un encore plus exact.

L'hon. membre me rappelle un grand chevalier anglais, un loyal chevalier, Sir John Falstaff, (Rires prolongés.) personne a-t-il connu Sir John Falstaff déloyal à son sac? Non, puisqu'il lui fournissait à boire nuit et jour. Je me rappelle son petit livre publiée en 1837, appelé "Lectures écrites de vieux auteurs" qu'on supposait avoir été fait par des malveillants peu loyaux pour jeter du ridicule sur quelques uns des loyaux de l'époque. Je ne veux pas occuper le temps de la chambre à en lire plusieurs extraits. Mais j'en cite deux lignes qu'on disait s'appliquer fort à l'hon. chevalier d'Hamilton:

"The King of France, with twenty thousand marched up the hill and then marched down again." (Ce qui veut dire en français. Le roi de France avec 20,000 hommes monta la côte et la redescendit de la même manière. (Rires prolongés.) Je ne prétends pas dire, continua M. Blake, que le brave chevalier a réellement accompli ses hauts-faits d'armes, d'une manière aussi mesquine, mais je dois dire que beaucoup de personnes l'ont cru (Rires.)

J'ai rappelé l'histoire du pays M. l'orateur, pour établir le fait qu'il existait en 1837, dans tous les départements de l'état, les plus grands abus. Je me suis efforcé de prouver que la vraie loyauté anglaise cherche à maintenir les privilèges de la couronne et la liberté du sujet par des lois également obligatoires, et que l'homme qui est esclave loyal du tyran, et qui foule aux pieds les droits du peuple n'était pas un homme loyal. Quand mon honorable ami pour le quatrième Riding d'York, si justement populaire en Haut-Canada, fut invité à prendre un siège dans le conseil exécutif de cette partie de la province soit l'administration de Sir Francis Bond Head, qui dit-il dans le mémoire qu'il présentait alors au gouverneur? "Le conseil s'assemblant une fois par semaine pour des

affaires de terres, tandis que les affaires du pays ne sont pas soumises à leur considération et avis est un accomplissement aussi imparfait de l'Acte Constitutionnel que si le parlement provincial était convoqué une fois par année pour remplir la lettre de la loi et prorogé immédiatement après la réponse au discours du trône. Dans les deux cas la tenue et l'esprit de l'Acte Constitutionnel requièrent que le parlement ait le pouvoir et l'occasion de légiférer sur les affaires du pays. Le représentant de la souveraineté peut dans le premier cas réserver la sanction royale aux bills passés par les chambres et dans l'autre rejeter l'avis offert, mais leurs procédés respectifs ne peuvent être constitutionnellement limités."

Y a-t-il quelqu'un parmi ceux qui m'écoutent qui dira que mon honorable ami agissait de loyauté quand il fit cette déclaration? Je demande au député de Toronto, si quand mon honorable ami dit au représentant du souverain qu'il ne devait pas agir selon sa propre volonté, contre les meilleurs intérêts du pays, quand il lui a dit qu'il ne prendrait pas un siège dans le conseil exécutif pour servir d'automate et seulement pour disposer des terres qu'il fallait qu'il fut consulté sur les affaires du pays si a énoncé une doctrine loyale et constitutionnelle, ou une doctrine tendant à briser la connexion de ce pays avec la mère-patrie?

M. Sherwood.—On ne m'a jamais demandé d'entrer dans le conseil de Sir Francis Bond-Head. Je n'ai jamais pris office que lorsque le gouvernement responsable fut établi.

M. Blake.—Je sais cela, mais je lui demande si c'était une doctrine loyale modérée et constitutionnelle que cette doctrine de mon honorable ami (M. Baldwin) que Sir Francis Bond-Head, eut l'effronterie de dire qu'il ne tomberait pas?

Je vais discuter maintenant une autre question, l'opinion des hon. membres vis-à-vis que le conseil exécutif n'était pas responsable au peuple du pays pour les actes qu'ils pouvaient faire comme gouvernement. (L'hon. membre cite une dépêche prouvant ses assertions). Observez, continua-t-il, observez ce qu'il dit dans cette dépêche, que le conseil exécutif ne devrait pas être responsable au peuple du pays. Sir Francis Bond Head était inspiré par ces messieurs, quand il écrivait ces absurdes, monstrueux documents. Je n'hésite pas à prononcer cette doctrine comme dangereuse et destructive des droits les plus chers de la nation; et c'était pourtant là les opinions et les sentiments des hommes maintenant hors du pouvoir (Rires). J'espère que l'hon. membre pour Toronto n'expirera pas, quand il entendra la lecture du document que je tiens dans ma main et au bas duquel son nom paraît. (L'hon. membres lui en effet un mémoire de M. Sherwood, dans lequel ce monsieur déclare qu'à moins que le lord Metcalfe condescende à le consulter sur tous les actes qui concernent le gouvernement du pays il ne gardera pas sa place au conseil.) On les a bien appelés le "family compact." (Écoutez, écoutez.) Je les crois la famille la plus heureuse du monde. Ils font bien de prier le Tout-puissant comme ils font de le tirer du danger, car avec les idées qu'ils ont sur le gouvernement responsable, ils peuvent craindre de se voir tomber dans ce lieu où on a dit qu'un hon. membre de cette chambre (M. Gage) était allé. La responsabilité, comme l'entendent ces messieurs, est au plus haut degré destructive de tout ce qui est cher et sacré au peuple de la province. En passant en revue toutes ces dépêches,

on peut se convaincre qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour répandre et précipiter la rébellion et ils l'ont encouragée, invitée pour satisfaire leur vengeance. C'était après tout une bien méprisable vengeance; elle a été cependant bien terrible pour le Canada nous en déplorons encore les effets. Si tous les hommes publics depuis lord Aberdeen jusqu'à ce jour ont admis les droits de la responsabilité, et quand les plus grands et les meilleurs hommes d'état de l'Angleterre surent prononcé l'opinion que l'absence de la responsabilité en Canada justifiait les efforts faits pour l'obtenir, le peuple ne pouvait être blâmé pour les conséquences qui suivirent. Si après des années de lutte pour obtenir leurs droits, ils entendirent le gouvernement énoncer une doctrine si subversive des droits et des libertés du pays, le blâme doit être beaucoup diminué, parce que cette doctrine de l'autorité d'alors mentait autant d'être, d'une manière commune rebelle que les efforts faits pour la renverser. Qu'est-ce qui conduisit Stafford à l'échec? Ce ne fut pas sa loyauté à son maître, mais sa loyauté au peuple qui lui coûta la vie. Mes amis et moi sommes dans la même position; nous sommes fidèles aux intérêts du peuple. Que l'opposition ose donc émettre cette proposition: "Qu'a dit lord Sydenham? Qu'il précéderait mettre son fusil sur l'épaule et courir sa chance plutôt que de consentir à être gouverné par une doctrine comme celle des hon. membres vis-à-vis?" (Applaudissements.) Je ne voudrais jamais me vanter d'avoir joué un rôle si honteux dans l'histoire de mon pays que celui de ces hon. membres. Qu'ont-ils fait pour assurer les droits du peuple canadien? Qu'ils s'agissent donc un seul acte de leur part qui ait contribué à établir en ce pays un bon gouvernement.

Je répète, M. l'Orateur, que les hon. membres vis-à-vis n'ont rien fait à aucune époque pour assurer les droits et les libertés du peuple de ce pays. En 1830 quand le pays était à leurs pieds qu'ils commandaient une grande majorité, qui ont-ils fait? des actes qui tendaient à maintenir leur tyrannie. En 1843 et en 1844 leur conduite était digne de leurs antécédents. Ils s'opposaient à tout ce qui pouvait être avantageux au peuple de la province. Laissez-moi comparer pour un instant la conduite du brave chevalier d'Hamilton avec celle de mon hon. ami le membre pour York. En 1841 on a dit à ce dernier que, s'il voulait les aider, on lui donnerait des honneurs mais quand on voulut obtenir son vote pour quelque mesure qui répugnait à sa conscience, on l'a vu résigner sa place plutôt que de consentir à voter contre les intérêts du peuple. Mais les hon. membres vis-à-vis conservaient leurs places sous toutes espèces de circonstances. Quels droits ont-ils jamais protégés? La rébellion a été appelée par un gouvernement une rébellion cruelle et après qu'elle eût été abattue, l'humanité ordinaire devait inspirer le respect des droits des personnes et faire taire les cris de vengeance, surtout quand la souveraine commandait la clémence. Dépêches sur dépêches furent envoyées déclarant que ceux qu'on se plait tant aujourd'hui encore à appeler des rebelles étaient des sujets anglais et qu'on ne devrait plus répandre de sang. L'hon. membre pour Hamilton lui-même fut requis de pardonner et de contribuer, après le danger passé, à faire cesser les sacrifices de vie humaine. La lettre qui recommandait cette ligne de conduite peut maintenant se lire en lettre de sang.

Sir Allan McNab se lève et demanda à l'hon. membre, s'il a l'intention de le blesser en faisant allusion à "des lettres de sang" qu'il a l'air de vouloir lui appliquer? S'il y avait quelque chose dans sa conduite qui méritait de telles allusions, il serait content, si l'hon. membre voulait condescendre à l'indiquer et à lui faire savoir ce qu'il voulait dire par "lettres de sang."

M. Blake.—Je suis prêt à citer à l'épée si l'hon. membre désire et s'il peut en nier le contenu et l'application, je serai heureux de recevoir la contradiction. Je vais parler ensuite d'une lettre à sir George Arthur dans laquelle on lui défendait de répandre plus de sang; mais pour satisfaire la clameur et les cris de vengeance de la milice du Haut-Canada, on ne fit aucune attention à cette lettre. Mais à la fin lord Durham lui écrivit qu'il était son maître, qu'il voulait être obéi et il ordonna de respecter la vie des gens et d'arrêter l'effusion du sang. Alors le misérable sir George Arthur, la honte de son espèce, fut obligé d'obéir. Voilà donc assés devant nous les honnêtes loyaux qui ont répandu inutilement le sang du peuple et qui ont foulé aux pieds ses droits les plus chers.—(Applaudissements.)

L'hon. membre se mit ensuite à lire un extrait d'une dépêche de sir Francis Bond Head au gouvernement impérial contenant l'assertion qu'il ne fallait pas se fier au peuple du pays, qu'il était incapable d'apprécier le gouvernement représentatif, &c. C'est là une déclaration d'un gouverneur qui a dû être approuvée par les hon. membres vis-à-vis. Mais voici encore une dépêche venue d'Angleterre dans laquelle on voit que le gouvernement canadien d'alors a agi contre la volonté expresse de la souveraine et du gouvernement impérial après la rébellion. Avant la rébellion par leur conduite ils ont tyrannisé le peuple jusqu'à le pousser à prendre les armes par désespoir et sans doute de pouvoir ensuite mieux les opprimer. Ces assertions, M. l'Orateur, ne sont pas frivoles. J'en appelle à vous et à tous les membres pour leur vérité. L'hon. et brave chevalier nous a dit que sir Francis Bond Head et sir George Arthur ont été récompensés par la Souveraine pour la part qu'ils ont prise à ces événements. Quand j'ai entendu cela, mon rang s'est presque arrêté dans mes veines. Je tiens en main une douzaine de dépêches dans lesquelles on voit sir George Arthur demandant avec instance d'être fait Baronnet et lord Glenelg lui répondant qu'il ne peut se rendre à sa demande. Il a tant prié et supplié qu'à la fin il a obtenu ce titre de Baronnet. J'espère que le brave chevalier n'a pas obtenu le sien par de semblables moyens. Si au lieu de sacrifier les droits du peuple, ces hommes les eussent protégés, ils vivraient aujourd'hui dans le cœur du peuple. S'ils eussent épargné le sang humain, leurs noms seraient respectés au lieu d'être maudits.

(A continuer.)

Minerve.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Affaires de Routine.

MARDI, 27 février.

21 Pétitions sont présentées.

M. Baldwin met devant la chambre copie de la correspondance au sujet du département des postes dans l'Amérique du Nord Britannique.

Résolutions sur l'Indemnité.

M. Henry Smith fait rapport des Résolutions adoptées par le comité général au sujet de l'Indemnité.

M. Lafontaine demande que la question de concurrence soit mise sur chacune des résolutions;

M. Chauveau propose en amendement que les dites résolutions soient référées de

nouveau au comité, dans le but de retrancher le provisoire de M. Boulton, dans la 5e résolution: la chambre continue de siéger jusqu'à minuit et s'ajourne.

Mercredi 25 février.

L'amendement de M. Chauveau est mis aux voix.

Pour:—Messieurs Chauveau, Davignon, Laurin, Papineau, Wilson.—5.

Contre:—Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Brooks, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Crayler, DeWitt, Dickson, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gage, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, McNab, Malloch, McConnell, McFarland, McLennan, Merritt, Méthot, Meyers, Mongeais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Prince, Robinson, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott de 2 Montagnes, Seymour, Sherwood de Brackville, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts.—67.

L'amendement est rejeté. La 1er résolution est lue, et M. Cayley, propose en amendement d'y substituer la suivante:

Que dans le but de s'assurer de l'entretien des pertes encourues en 1837 et 1838 et infligées aux loyaux habitants du Bas-Canada par des hommes sans loi armés contre leur souverain, une humble adresse fut unanimement adoptée le 28 février 1845, par l'Assemblée législative de cette province et par elle présentée à Sir T. Metcalfe alors gouverneur le priant de vouloir prendre les mesures nécessaires pour assurer aux habitants de cette partie de la province ci-devant appelée Bas-Canada, une indemnité pour les justes pertes par eux souffertes pendant la rébellion de 1837 et 1838.

Pour:—Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Dickson, Gage, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLennan, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brackville, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—20.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongeais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott de 2 Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts.—52.

Les quatre premières résolutions sont adoptées.

Pour:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongeais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott de 2 Montagnes, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wilson.—52.

Contre:—Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crayler, Dickson, Gage, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McLennan, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brackville, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Stevenson.—20.

La 5e résolution est lue.

M. Cayley propose en amendement d'y substituer la suivante: "Que Sa Majesté ayant récemment dans l'exercice de sa royale prérogative, daigné relever des pénalités encourues par leur naissance, les hommes égarés qui ont pris les armes contre leur souverain en 1837-38, cette chambre est d'opinion que toute action plus favorable ne peut être émise pour

assurer aux hommes braves qui fidèles à leur allégeance, ont risqué leurs vies et leurs biens pour la défense du pays, une récompense pécuniaire pour les pertes qu'ils ont souffertes, et que les détails de ces pertes non encore payées forme le sujet d'une investigation sous l'autorité de la législature pour que les dites pertes soient payées.

Pour:—Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crayler, Dickson, Gagy, Johnson, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—21.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Bouillier, Burrill, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Lafontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, MacFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts.—51.

Hon. M. Robinson propose en amendement à la dite résolution d'ajouter après le mot *Bernide* les suivants:—"Ni en faveur d'aucune personne impliquée de quelque manière que ce soit dans la dite rébellion ou qui a refusé de la réprimer lorsque requise."

Pour:—Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crayler, Dickson, Egan, Gagy, Hall, Johnson, Lyon, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Wilson.—26.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Bouillier, Burrill, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Lafontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, MacFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Taché, Thompson, Viger, Watts.—46.

M. Wilson propose en amendement à la dite résolution que les mots après *Bernide* soient retranchés et les suivants substitués:—"Ni d'aucune personne qui a aidé, assisté, favorisé la dite rébellion."

Pour:—Messieurs Badgley, Brooks, Burrill, Cayley, Christie, Crayler, Dickson, Egan, Gagy, Hall, Johnson, Lyon, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Wilson.—28.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Bouillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Lafontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, MacFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Taché, Thompson, Viger, Watts.—44.

M. Prince ensuite propose un amendement contenant un projet solennel contre toute mesure ayant pour objet direct ou indirect d'indemniser ceux qui ont pris part ou favorisé la dernière rébellion.

Pour:—Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crayler, Gagy, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Stevenson.—17.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Bouillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, Lafontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wilson.—52.

La 5e. résolution est mise aux voix et adoptée:—

Pour:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Bouillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Lafontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald de Glengary, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts.—48.

Contre:—Messieurs Badgley, Brooks,

Cayley, Christie, Crayler, Dickson, Gagy, Johnson, Lyon, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—23.

A la 6e. Résolution, M. Cayley propose en amendement que le gouverneur soit autorisé à émettre de bons provinciaux au montant de £—remboursables à même le fond des licences du Canada Est. (ci-devant Bas-Canada.)

Pour:—Messieurs Badgley, Brooks, Burrill, Cayley, Christie, Crayler, Dickson, Gagy, Johnson, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, Stevenson.—20.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Bouillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Lafontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald de Glengary, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wilson.—31.

La 6e. Résolution est agréée:— Pour:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Blake, Boulton de Norfolk, Bouillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Lafontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald de Glengary, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts.—48.

Contre:—Messieurs Badgley, Brooks, Burrill, Cayley, Christie, Crayler, Dickson, Gagy, Johnson, Lyon, Macdonald de Kingston, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—24.

La 7e. résolution est adoptée. L'Hon. M. Lafontaine alors introduit un Bill pour pourvoir à indemniser certaines localités du Bas-Canada des pertes encourues en 1837 et 1838. La chambre s'ajourne. 2e. lecture 2 mars.

Nouvelles de l'Etranger.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'UNIVERS.

Rome, 21 janvier.

Deux mots d'abord sur l'espèce d'émeute militaire qui a servi de prétexte à nos dictateurs pour joindre une commission militaire à leur comité de salut public. Le général Zamboni, coupable uniquement d'avoir voulu quitter Rome pour se rendre à Gaète, avait été arrêté et jeté en prison.

Quarante-sept grenadiers sortent avant-hier, vers cinq heures, du soir, de la caserne; on leur avait dit que les dragons feraient cause commune avec eux pour demander la délivrance du général. Mais, au lieu de trouver des complices, ils trouvèrent des opposants. Ils furent arrêtés; alors quelques-uns déchargèrent leurs armes, et tous battirent en retraite; plusieurs furent toute de suite arrêtés, d'autres se rendirent, et trente-un prirent la fuite, sortirent par la porte *Pia*, se dirigeant vers la frontière par la route de Subiaco.

Nous avons pu croire, vers les neuf heures, qu'il s'opérait une contre-révolution; des patrouilles de cavalerie, des sentinelles avancées à tous les corps-de-garde, et plus de quarante ordonnances à cheval se croisaient entre la place *Colonna*, le bureau de place et le Quirinal, où siègent les ministres. Vers minuit, une trentaine de calèches furent expédiées avec une centaine de *civici* et d'agents de police que l'on envoyait à la poursuite des fugitifs; ils furent rejoints à une demi-heure de la frontière de Naples. C'est ce matin que ces malheureux sont arrivés vers dix heures; on les a fait promener dans des calèches, dont chacune contenait deux soldats et deux *civici*. On les a conduits d'abord à la place, et de là aux prisons; on parle de les fusiller tous; mais probablement la crainte qu'un pareil acte n'amène une plus forte insurrection parmi la troupe rendra indulgent.

Ce matin, à huit heures, on a commencé le vote pour la Constituante. La municipalité n'a point voulu coopérer à cet acte; ce sont donc les six ministres qui ont nommé un président par collège, un secrétaire, trois scrutateurs, et fait afficher les tableaux, ce qui est loin de rassurer la conscience des électeurs, attendu que toutes ces nominations appartiennent au parti exalté. Si je dois croire ce que m'ont raconté ce soir plusieurs ouvriers, ils eussent pu voter six fois chacun, car c'est sur la place publique que l'on délivrait les cartes d'électeurs, et la curiosité les ayant portés sur Monte-Citorio, où l'on avait mis des bandières avec ces mots: "Qui ne veut point voter est infâme à la patrie," ils y ont trouvé les commissaires du Cerele

populaire qui sollicitaient les spectateurs, leur disant: "Prenez vos billets, allons mes enfants, allez, allez voter pour la patrie;" On donnait alors une carte d'électeur, un papier où se trouvaient douze noms, et on allait au premier étage le déposer dans l'urne.

A Rome un tiers au moins des habitants sont ou employés, du Gouvernement, ou pensionnaires retraités; et on leur a assez clairement expliqué qu'ils seraient destitués s'ils n'allaient point voter; à d'autres qui ne sont point dépendants du Gouvernement, on insinua qu'ils seraient portés sur la liste des suspects. A l'exception du parti qui est aux affaires, dont les candidatures ont été publiées de commun accord, aucun autre n'a osé patroner d'autres noms, ce qui ne laisse aucun doute sur la majorité des suffrages, sans qu'il soit nécessaire de la faveur des membres composant les bureaux.

24 janvier.

Il faut s'être trouvé à Rome pour croire ce que nous avons vu! Non seulement on a conduit les dragons dans un collège, les grenadiers dans un autre, les artilleurs, etc., etc., mais tous les Abruzzais qui sont ici dans la saison pour travailler à la campagne, et qui tous les dimanches stationnent sur une place, où on va les prendre, ont été conduits au vote comme des troupeaux. Tous ceux qui travaillent à transporter de la terre (*la beneficenza*), qui sont maintenant au nombre de quatre mille, tous les ouvriers des ateliers nationaux ont reçu le prix de la journée et une gratification après avoir voté. Le médecin d'un des hôpitaux n'a dit que l'on a demandé la note des malades, on la copie, il y en avait cent soixante-sept; deux *civici* ont parcouru les salles, disant à ces pauvres malheureux: *Non è vero che volete la Costituente?* et on a voté pour eux. J'ai vu un *civico* qui se vantait d'avoir voté pour seize.—Un étranger bien connu ici, parlant parfaitement l'italien, a voté dans les six collèges. Une personne de ma connaissance qui restait en amateur pour voir voter, disait à l'un des scrutateurs: Mais osez-vous prétendre que ces élections sont légales? Voyez cet enfant qui n'a pas même quinze ans!—Le ministre de la police ayant parcouru les bureaux tant des finances que de la police leur a dit hier: Je pense que vous tous, Messieurs, vous êtes allés voter! Si quelqu'un d'entre vous l'eût oublié, il est encore temps de le faire; je n'entends point violenter vos consciences, mais je ne serai pas toujours à la tête de la police, et je ne réponds point que mon successeur ne s'élève contre ceux qui n'auraient pas donné cette preuve de bon citoyen.

Voici la traduction d'une affiche que l'on trouvait lundi sur tous les coins de rues et aux portes des collèges en papier grand-aigle et en gros caractères:

ROMAINS.

"Les votes obtenus hier suffisent au triomphe de la justice, mais ne suffisent pas à l'honneur de Rome.

"Citoyens, ne vous laissez vaincre ni par de vaines considérations, ni par l'incertitude. Souvenez-vous que vos noms demeureront dans les archives de la patrie comme un acte universel de séparation entre les courageux et les lâches, entre les bons et les noirs (*il Neri*).

"Qui refuse son vote à la Constituante veut voir renaître les abus, parce que les abus le faisaient vivre et qu'il s'engraissait du sang des pauvres.

"Qui refuse son vote à la Constituante est ennemi de la liberté de l'Italie et de la souveraineté populaire, et n'est plus digne d'être ni Italien, ni libre.

"L'applaudissement des bons, la confusion des lâches, la voix des Evêques de Bologne et d'Ancone, l'exemple des bons religieux, le ciel même, plus sévère que de coutume, tout contribue à rassurer les timides, à désespérer les hypocrites.

"Dieu par la voix du peuple. Qui ose contredire n'est pas de Dieu.—Ce 22 janvier."

Il y avait de quoi, comme vous voyez, rassurer les lâches et les timides. Notez que les Evêques de Bologne d'Ancone ont fait afficher et publier l'excommunication. Mais parce que, après avoir fait examiner la question par un conseil de théologiens, ils ont cru pouvoir canoniquement se dispenser de faire lire l'acte papal dans les églises à cause des troubles graves qui en auraient été la suite, le Gouvernement a en l'impudence de faire publier dans toute la ville, et probablement dans tout l'Etat,

que les deux Cardinaux-Archevêques protestaient contre l'acte de Pie IX et le déclaraient nul. Notez encore que les bons religieux dont on parle étaient des gens déguisés en religieux. Notez enfin qu'il a plu toute la journée de lundi.

21 janvier.

Vous remarquerez dans la *Gazette de Rome* de ce jour, 21, que la *Giunta di Sicurezza*, tout en parlant de la fidélité de la troupe, ne fait d'abord mention que des dragons et de la garde civique: elle ne nomme ensuite en passant la *militia* que pour ne pas trop clairement indiquer qu'on la tient pour suspecte. Il est positif que les soldats, depuis le 20 de ce mois, sont tous consignés dans leurs casernes, que c'est la civique qui monte aux portes, et que ce matin 40 hommes par compagnie, soit environ 3,000 hommes, sont commandés. L'on juge dans ce moment les 40 militaires, mais il paraît que l'on fera demander leur grâce, craignant une révolte dans le cas contraire.

Quelle audace! Oser dire que la ville a été illuminée!!! Quelques... hommes portant des bannières ont parcouru le Corso, criant comme des forcenés: *Lumi! Lumi!* La terreur faisait çà et là céder à ces invitations. Et pourtant, c'est à peine si, pendant les cinq minutes du passage de ces... hommes, une maison sur dix a mis une lumière aux fenêtres, et après ce passage, l'obscurité la plus complète régna soudain dans tout le Corso. Quelle impudence d'oser imprimer de pareils mensonges!

La peur du poignard, les listes de suspects que l'on dresse, ont déterminé la plupart des électeurs qui se sont présentés; mais si l'on doit en juger par l'opinion, sur vingt individus, dix-neuf sont contraires au Gouvernement.

L'on par le ce matin d'un mouvement qu'aurait fait le général Zucchi, avec le peu de troupes qui se trouvaient sur la frontière et qui étaient allées rejoindre Pie IX. On dit aussi que les Autrichiens sont entrés du côté de Ferrare, mais se sont des on-dit.

Le dépouillement du scrutin a donné 23 mille votants; j'ai vu que quantité d'électeurs disent avoir mis des billets blancs, se faisant par ce moyen inscrire comme ayant voté. On parle aussi de beaucoup de billets portant *Pio nono*, *Pius IX*, *Pius sanctissimus*; ajoutez à ces votes ceux qu'on a pu ajouter.

Une Chambre d'élèves du Collège irlandais, passant devant Monte-Citorio pour se rendre à la messe à la Mission, ont été entourés par des hommes chargés d'intercepter ceux qui venaient voter; ces hommes leur disaient: *Abbi, abbi, bisogna votare per la patria*. Ces pauvres enfants se sont enfuis en courant, qui d'un côté, qui de l'autre, lorsqu'un bon gros abbé romain (provincial), venant à passer à la suite des collèges, on s'est mis à crier: *Ecco il profitto della Camera!* on s'en est emparé et on l'a fait voter pour tout le collège.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous sommes encore obligé de revenir par rapport aux abonnés retardataires. Il semble que nous remplissons assez fidèlement nos promesses, et que nous avons droit à un peu d'égard. Nous espérons donc que nos abonnés retardataires, et le nombre en est grand, se feront un devoir de nous adresser au plutôt le montant de leurs souscriptions.

Les abonnés du district de Montréal pourront adresser le montant de leur souscription à E. R. Fabre, écrivain, Montréal, autorisé par nous à percevoir les argents et en donner quittance.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 2 MARS, 1849.

Correspondance Parlementaire

de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE VI.

Montréal 26 Février.

MR. LE RÉDACTEUR,

Je suis un peu tard à vous annoncer que dans la nuit de Jeudi à vendredi la chambre en comité général a siégé 20

heures sans déssemparer, sur le sujet de l'indemnité pour les pertes de '37 et '38. Les luttes d'éloquence étaient finies, il fallut entrer en luttés d'estomac et bien que Sir Allan nous ait dit qu'il aimait mieux l'apparence replet et rosée des tories que la complexion étique (*thin appearance*) des libéraux, les tories ont cédé, et à onze heures du matin un cri s'est fait entendre du banc de quart de l'opposition, *It may give up the ship.* Alors les tories, luttes mises aux voix ont passé à une grande majorité avec l'amendement que vous savez et contre lequel ont voté les tories, parcequ'ils ne veulent pas même de l'odeur d'une telle mesure, et quelques libéraux parcequ'eux ne veulent pas admettre de distinctions entre ceux qui ont subi des condamnations de la cour martiale et ceux qui n'en ont pas subi, regardant ces condamnations comme illégales et non avenues.

Ce dernier argument est sans doute très fort, mais il fallait une démarcation; il n'était pas possible pour le gouvernement de proclamer en principe que la résistance armée soit justifiable; tout ce que le gouvernement pouvait admettre, c'est qu'il y a eu des circonstances atténuantes. Notez bien que je raisonne dans le sens supposé du gouvernement. Pour moi, j'ai une autre manière d'apprécier les faits dans leur essence comme dans leurs résultats.

En outre, il y a des raisons d'Etat des raisons de circonstances, et on aura beau prêcher le contraire, il n'en sera jamais autrement. Les hommes sont soumis aux circonstances depuis les actes les plus infimes de la vie jusqu'aux actes les plus solennels. Et en politique comme ailleurs il y a des circonstances impérieuses. N'allez pas croire que ces circonstances auxquelles je fais allusion naissent de l'opposition torie et des assemblées menaçantes de ce parti, rien de tel, ces démonstrations séditieuses n'ont pas changé un seul vote.

La question de concours arrive depuis et on s'attend à une longue séance encore. Il arrive des pétitions et rapports d'assemblées du Haut-Canada de la part du parti torie; mais les membres libéraux reçoivent aussi, des dépêches et communications qui leur démontrent que l'opinion du Haut-Canada libéral, et c'est la majorité, est en faveur de la mesure. Le parti torie est plus bruyant, plus tapageux, c'est le fait de sa position. D'ailleurs c'est un peu dans les habitudes de ces messieurs. La majorité n'a pas de raison de faire du bruit, sous le gouvernement responsable.

Ce soir, M. Badgley a présenté un Bill pour améliorer la loi de la Preuve. Ce projet tendait à admettre la capacité de tout le monde de faire preuve dans toutes les circonstances. Ce bill tendait d'ailleurs comme bien d'autres lois depuis introduits et d'autres qu'on se propose d'introduire probablement, à saper, à morceler nos vieilles lois Françaises et à en faire par ce moyen un tout si discordant si monstrueux que ne pouvant plus le défendre, le conserver force nous sera de l'abandonner et de recourir à un droit nouveau. La seconde lecture de ce Bill a été poliment renvoyée à six mois. L'opposition votant contre la motion de renvoi.

Le bruit court qu'une pétition se signe pour être présentée à son Excellence, le priant de dissoudre le parlement. Mais ceci n'est pas sérieux, je crois.

Tout à vous.

J. C. T.

Revue Européenne

(Suite.)

Angleterre.—La Reine a ouvert le parlement, le 1 de février. Le discours du trône annonce que le commerce et les manufactures ont pris une activité inaccoutumée depuis la dernière crise commerciale; il appelle l'attention de la législature impériale sur les restrictions imposées au commerce par les lois de navigation. "Ni par l'export, dit le discours, que ces lois ont fait en partie, sont inutiles à la préservation de notre commerce maritime, et qu'elles entravent le commerce de l'industrie, vous comprendrez sans doute, qu'il convient d'abolir ou de modifier leurs dispositions. L'aspect actuel des affaires me permet de faire une proposition de loi dans les dépenses de l'année prochaine."

Nous avons déjà annoncé que l'adresse en réponse au discours du trône avait passé à une vote unanime dans les deux chambres. Chez les Lords, le marquis de Lansdowne a dit un avis qu'il demanderait la nomination d'un comité spécial pour s'enquérir de l'action de la loi des Pauvres en Irlande.

Parmi les mesures ministérielles, se trouvent un bill pour amender la loi des Pauvres en Irlande et une motion pour que la chambre des Communes

se forme en comité général pour prendre en considération le rappel des lois de navigation.

M. F. O'Connor a donné avis qu'il demandera la nomination d'un comité spécial pour considérer l'acte d'union de l'Angleterre et de l'Irlande dans le but de demander le rappel de cet acte.

Il paraît qu'en Angleterre comme en Canada, on se plaint de la longueur des discours parlementaires. M. Gibson, dans la chambre des communes, a proposé de fixer à une heure la durée de chaque discours, excepté dans des cas particuliers.

Cette proposition n'a pas reçu un accueil bien favorable et a été rejetée par 96 contre 62.

Le bill pour suspendre l'hubens corpus en Irlande a été reçu; pour la réception de ce bill, 221; contre 18.

Sur R. Inglis de fanatisme célébré à mis devant les Communes une plainte contre Lord Clarendon et le Comte Grey; contre le premier, pour avoir certifié au secrétaire colonial une lettre suggérant la convenance de reconnaître le rang des évêques catholiques romains des colonies; et contre le second, pour avoir donné suite à cette suggestion.

Lord John Russell a justifié la conduite de Lord Clarendon et du comte Grey en cette occasion.

Danemark.—Une escarmouche a eu lieu le 21 janvier entre un corps de troupes danoises et quelques soldats du gouvernement provisoire de Holstein. Les danois ont été battus. On parle d'une proposition pour prolonger l'armistice.

Allemagne.—L'assemblée de Francfort est toujours occupée à discuter la constitution de l'empire allemand.

PRUSSE.—Le résultat officiel des élections n'est pas encore connu. L'opposition prétend avoir obtenu la majorité que les conservateurs revendiquent. Quelques uns des plus furieux démocrates ont été rejetés de la liste des électeurs.

Waldék est du nombre des candidats malheureux. Les membres de la chambre haute sont en grande majorité conservateurs.

Le ministère prussien a publié une note dans laquelle il déclare que le roi de Prusse n'acceptera aucune offre qui pourra lui être faite par le gouvernement central, que du consentement des autres puissances.

AUTRICHE.—Les troupes impériales poursuivent leurs succès et en Hongrie. On disait que la diète hongroise avait ordonné la dissolution de l'armée des insurgents.

ITALIE.—Le gouvernement romain a proclamé le 16 janvier, la convocation de l'assemblée constituante italienne pour le 5 février.

Le souverain Pontife est toujours à Gaète.

C'est avec douleur que nous faisons part à nos lecteurs de la mort de M. l'abbé Louis Antoine Montminy, curé de St. Gervais, décédé subitement mercredi soir.

Ce monsieur éminemment recommandable par ses talents, sa piété et ses vertus sacerdotales emporta avec lui dans la tombe l'affection et la vénération de ses paroissiens dont il était à la fois le pasteur et le père et au total car desquels il a constamment eu l'yeux fixés et ses veilles. Sa sépulture aura lieu samedi matin, à St. Gervais. M. Montminy appartenait à la Congrégation de Notre-Dame et à la Société des trois Messes.

Nous avons eu hier matin une pluie qui jointe au doux temps que nous éprouvons depuis quelques jours, rendait le pont impraticable aux piétons. Aujourd'hui le temps est redevenu et prépare une belle glace pour les patineurs et les chaloupes à patins.

On disait hier que le pont de glace était parti depuis le bout de l'Isle d'Orléans en descendant vers le bas du fleuve. Il n'en est rien; il s'étend encore jusqu'à St. Laurent.

Il a été construit à New-York 1190 maisons dans le cours de l'an 1848.

Un ouvrier de Boston, du nom de Lerow, a construit une machine avec laquelle on peut ronder une verge à la minute. C'est une bonne nouvelle pour les tailleurs.

La lecture de M. Téléphore Fournier qui n'a pu avoir lieu hier, se fera demain soir à sept heures et demie.

BONS PROVINCIAUX.—Le montant des bons provinciaux, actuellement en circulation, se monte à 299,979.

RETRAITE.—Les Irlandais catholiques de Montréal viennent de terminer en foule une retraite spirituelle. C'est Mgr. Phelan de Kingston qui en a fait la clôture.

UN EXILÉ.—Mr. Lyon Mackenzie est de retour à Montréal, depuis samedi.

UNE TRISTE TRAVERSÉE.—Le navire anglais *Cambrin*, allant de Londonderry à New-York, a relâché lundi, en détresse, à l'embouchure de la Delaware, ayant treize semaines de mer. Ses vivres et sa provision d'eau étaient presque complètement épuisés. Cinquante-cinq de ses passagers sont morts durant le voyage, et sept autres ont été enterrés quelques heures après son arrivée.

LA CAISSE D'ÉPARGNES A NEW-YORK.—La caisse d'épargnes de Chambray street vient de soumettre au conseil municipal le relevé de sa situation. Durant l'année 1848, il y a été reçu \$1,735,783, de 26,978 déposants, parmi lesquels on compte 2,513 femmes. Les remboursements se

sont élevés à \$1,933,592. La moyenne des sommes déposées est de dix à vingt dollars. Depuis la fondation de cette institution, en 1819, le total des dépôts s'est élevé à \$28,695,698, dont il a été remboursé \$26,250,693. En y comprenant les intérêts, la caisse se trouve aujourd'hui devoir à ses déposants une somme de \$5,759,344. (Courrier, E. U.)

UNE CITÉ INCONNUE.—Une ville antique vient d'être découverte dans l'Asie Mineure par un agent subalterne. Elle est située sur les confins des royaumes de Pont, de Cappadoce et de Gallicie. On y trouve sept temples et plus de deux cents maisons debout, quoiqu'à moitié ruinées. Le docteur Brenner, qui a visité ces édifices, n'y a jusqu'à présent trouvé aucune inscription ni aucun bas-relief qui puissent mettre sur la trace du nom ou de l'histoire de cette ville, située au milieu d'excavations considérables, où jamais voyageur ne s'était aventuré. (Idem.)

ACCIDENT.—On dit que mercredi les troupes ont été sur la glace s'exercer au tir, avec quelques pièces de gros calibre. Le lendemain, un jeune homme du nom de St. Jean (le *Herald* dit que c'est Narcisse St. Jean), ayant trouvé une bombe qui n'avait pas fait explosion, l'emporta chez sa mère, et la mit près du poêle pour faire fondre la glace qui la couvrait en partie. Trouvant que le dégel se faisait trop lentement, St. Jean fit rougir une broche de fer qu'il finit par faire pénétrer dans l'orifice de la bombe, qui fit une explosion terrible. Le jeune St. Jean a eu la main gauche emportée, ainsi que trois doigts de la main droite, outre une large blessure à la jambe et quelques plus légères blessures à la figure; il a été transporté à l'hôpital; on dit qu'il a de grandes chances de se rétablir bientôt. C'est là un accident qui devra servir de leçon et pour ceux qui tirent à bombes et pour ceux qui en ramassent. (Mélanges.)

Chemin de Fer de Québec à Halifax.

A une assemblée publique des habitants de la paroisse de Saint Thomas, et du Village de Montmagny, dans le comté de l'Islet, tenue ce jour, après Vêpres, dans la salle publique du Presbytère de cette Paroisse.

Louis Fournier, Ecuier, Maire du Village, fut nommé Président, et James Smith, Ecuier, fut nommé Secrétaire.

Après que Mr. le Président eut expliqué le but de l'assemblée, James Smith, Joseph David Lépine, et William Patton, Ecuiers, adressèrent la parole à l'assemblée, et les résolutions suivantes furent agréées à l'unanimité.

Sur motion de Louis Couillard Dupuis, Ecuier, secondé par Mr. Paschal Dubé.

Résolu 1o. Que les Habitants de cette localité apprécient les avantages que cette Province ainsi que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle Ecosse retireront d'un chemin de fer de Québec à Halifax, qui les fera, pour ainsi dire entre eux, facilitera leurs transactions commerciales en les plaçant à une journée environ de distance, qui leur donnera la facilité de communiquer promptement et dans toutes les saisons de l'année avec l'Angleterre et les autres pays de l'Europe, avantages dont la privation actuelle arrête le commerce et l'activité de ces Provinces, pendant six mois de l'année, et accroît en proportion la misère qui pèse avec tant de force sur ses habitants.

Sur motion de Prudent Têtu, Ecuier, secondé par François Xavier Gendreau, Ecuier, Résolu 2o. Que l'exécution de cette entreprise en offrant du travail à la classe ouvrière et souffrante, et retablissant la circulation des capitaux dans toutes les classes de la population, arrêtera l'émigration, qui déjà avec une effrayante rapidité, abandonne un pays nouveau et fertile, pour chercher des moyens d'existence sur un sol souvent moins avantageux que celui qu'ils ont quitté.

Sur motion de Mr. François Moreau secondé par Mr. Lazare Jouxas.

Résolu 3o. Que l'Angleterre disposée à favoriser cette entreprise en émettant utile à ses Provinces, mérite la reconnaissance de ses habitants, et tout l'appui qu'elles peuvent lui donner dans leur position actuelle.

Sur motion de Joseph David Lépine, Ecuier, secondé par le Major Jean Bte. Couillard Dupuis.

Résolu 4o. Que le Bas-Canada auquel on a dénié depuis si long-temps toute justice dans la distribution des deniers publics, a droit d'attendre, et attend d'un gouvernement juste et libéral, sa part de

l'appui nécessaire pour obtenir la mise à exécution de cet utile projet, et qu'il semble presque impossible qu'un gouvernement équitable, puisse tarder plus long-temps à accorder au Bas-Canada la protection à laquelle il a un si juste droit.

Sur motion de Mr. Joseph Fiset secondé par François Fournier, Ecuier.

Résolu 5o. Que les propriétaires de cette Paroisse apprécient les avantages qu'ils doivent individuellement retirer de cette voie de communication prompte et facile, montreront des dispositions généreuses, lors de la construction de ce chemin, qu'ils désirent si ardemment.

Sur motion de M. David Talbot, secondé par Magloire Têtu, éer.

Résolu 6o. Qu'un comité de huit membres soit nommé pour dresser une requête, basée sur les résolutions passées à cette assemblée, aux trois branches de la législature, et la faire signer immédiatement.

L'assemblée procéda immédiatement à la nomination du comité, et Messieurs James Smith, Jos. D. Lépine, Dr. Beaubien, W. Patton, Louis Fournier, François Fournier, Magloire Têtu, Louis Couillard Dupuis et David Talbot, furent nommés, pour composer le dit comité.

Après quoi l'assemblée vota des remerciements au Président, pour la manière habile avec laquelle il avait présidé cette assemblée, et au Secrétaire.

Louis FOURNIER, Président.

James SMITH, Secrétaire.

Saint Thomas, 25 février 1849.

N. B.—Messieurs les Rédacteurs du *Canadien* et du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien reproduire ce qui précède dans leurs journaux respectifs.

Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le soussigné donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du soussigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame.) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du *Canadien* et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN, Québec, 14 février, 1849.

A VENDRE.
700 QUARTS de FLEUR exarçinée supérieure, Port Hope Mill Brand.
W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.
Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

Avis est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débiteurs du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, échera le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caisier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties respectivement être transmises au Bureau par le Receveur Général.

FFLIX GLACKEMEYER.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le soussigné, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Argillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER, Québec, 12 Janvier 1848.

Maitre d'École demandé.

On a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à

Cts. L. TELLIER, éer. Beaumont, 19 fev. 1849. Président.

A LOUER,
D'ici le 1er Mai prochain, le Magasin No. 16 Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville. S'adresser à P. V. BOUCHARD, Québec 17 janvier 1849.

RACINES BULBEUSES
de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE.
CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc.
A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. NUSSON.
Québec, 20 décembre, 1848

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.
L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Église de St. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bas-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent.
N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures J. B. A. CHARTIER, Secrétaire.
Québec, 17 juillet 1848.

Rue Sous-le-Fort } P. V. BOUCHARD, } Rue Sous-le-Fort }
Basse-Ville, } QUÉBEC. } Basse-Ville,

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de **HAUTES PASTES**, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

—AVEC—
Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingotes et pour manteaux, casimirs, pantalons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc.

—AUSSI—
600 paires de souliers d'original unis et brodés. 600 paires de Caracettes, etc.
Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

ALEX. LAFRANCE.
RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures recommandations aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer l'art du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de M. J. O. CORMAZIN, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés.
Québec, 11 Aout 1848.

REPertoire NATIONAL.
Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. P. VÉZINA, agent. Québec; 15 Sept. 1858.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

SPÉCIALITÉ
Pour les Chaussures des
DAMES & MESSIEURS.

BOTTES VERNIS,
Bottes & Bottines de Drap,
PATRONS ÉLEGANTS.

ETIENNE ALAIN,
CORDONNIER,
Grande Rue du Faubourg St. Jean.

PREND la liberté d'informer le public et ses nombreuses pratiques en particulier, qu'il est résolu de vendre à des prix très réduits. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur et de plus élégant dans la confection.

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien; Veau français vernis, Strudel et Drap de toutes couleurs. Fourreaux, Escarpins, Pantalons, etc.

Bottines et Souliers en Prunel, pour dames et enfants, en cuir à patente, etc., sur patrons nouveaux et gracieux.

N. B.—Il a constamment en mains un assortiment très étendu de **CHAUSSURES DE CAOUTCHOUC**, pour Dames et Messieurs.
Québec, 9 Février, 1849.

Compétition Extraordinaire

LES Chefs de maisons et les personnes économiques, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invités à s'adresser à

L'ETABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL
DE COTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERGERIE
N O. 5, RUE ST. JEAN.

Le Soussigné informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à une perte de 25 par 100 sur le prix courant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énumérer ses différents degrés et qualités; le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'aient été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inférieurs tant pour la variété et l'éclat que pour le bon marché; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fournissent d'avisements—chroniques connues dans le monde commercial sous le nom de *chaubatisse*.—De cette manière certains individus tâchent d'en imposer au public; on s'en est vu comme d'un moyen artificiel; pour tromper le public et on engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le public de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean où il n'y a aucun effet qui ne puissent être soumis au plus strict examen.

B. MEEHAN.

On voudrait bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'épicerie de M. Hill, Québec, 22 Décembre, 1849.

ACADÉMIE de Berthier.
DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Élèves, sous des Clercs de St. Viothier. On y enseignera sur un plan très méthodique les matières suivantes:

La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), la géographie, l'histoire d'Angleterre, etc., etc., la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, la tenue des livres tout dans les deux langues.

Le règlement du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de branches d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province.

CORPORAUX:
Logement et enseignement 5s. par mois, sur tous les élèves étrangers à la paroisse, couchentout à l'Académie.

PROFESSEURS:
A. Fayard, cathédriste formé, directeur.
L. G. Langlois, cathédristes mineurs.
J. Gardiner, professeur d'Anglais.
Enseignement 2s. 6d.

N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du très M. M. Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse.
Berthier, 8 novembre 1848.

ALMANACH METROPOLITAIN

de Québec, de 1849.
(Grand in-12, de 108 pages.)

CONTENANT la liste des électeurs des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-Ouest, Halifax, Arichat, Charlotte-town, Frédéricton, Terrebonne, et Vancouver.

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les conférences de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec.

ET AUSSI
L'épiscopat de France et des Etats-Unis.
Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. Crémazie, à celle d'Arg. Côté et Cie, et à l'Archevêché, par M. Ar. L'ondeau.

On pourra aussi se procurer cet ouvrage au presbytère des Trois-Rivières.—Prix 1s 3d.
Québec, 22 janvier 1849.

Mr. Holt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec.
Québec, 12 juin 1848. Rue St. Joseph

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost.
à 25 c, 25 février, 1848.

